



Contravention sur une voiture en location en Italie

Par **Rodolphe95**, le **08/11/2010** à **01:18**

Dans le cadre d'un déplacement professionnel en Italie, ma société a loué un véhicule fin novembre 2009.

Le 30/03/10, je reçois une facture d'Avis de 18€, somme qui a été prélevée automatiquement sur mon compte, pour la gestion administrative d'un PV (ceci figurerait dans les Conditions et Termes Généraux du contrat de location). A ceci était joint un fax de la déclaration de PV établie par la police municipale en italien et anglais me disant que je recevrai bientôt une contravention pour être passé à un feu au rouge!

J'étais sobre, transportait des collaborateurs, et ne suis passé à aucun feu même orange...mais bon, peut-être que celui-ci était masqué par quelque chose (un camion, un arbre...).

J'ai reçu la semaine dernière un "avis de paiement avant notification" me demandant de régler 236€ dans les 20 jours!! Ça fait beaucoup pour un feu "fantôme"!!

Quelqu'un aurait-il un motif valable pour contester ou n'importe quelle idée pour ne pas payer?

Merci de vos réponses

Par **razor2**, le **08/11/2010** à **12:59**

Vous n'avez guère de risque à ne pas payer à partir du moment où vous ne comptez pas remettre les pieds en Italie..